

Intervention de Pierre- Alain Muet à l'Assemblée nationale
Première séance du mardi 5 juillet
Projet de loi de finances rectificative pour 2011
Extrait du compte rendu intégral

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Pierre-Alain Muet.

[M. Pierre-Alain Muet.](#) Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la commission mixte paritaire clôt un long débat sur la fiscalité du patrimoine. Je voudrais d'abord revenir sur le fond du sujet. En 2007, la majorité a commencé la législature par la réforme du bouclier fiscal, expliquant à longueur de discours qu'il s'agissait d'éviter qu'un contribuable travaille plus d'un jour sur deux pour l'État. Depuis, nous avons tous pu vérifier qu'il était strictement impossible d'être concerné par le bouclier fiscal avec les seuls revenus du travail. En réalité, ce dispositif concernait presque exclusivement les 10 000 redevables de l'ISF dont le patrimoine s'élève à plusieurs millions d'euros.

À un moment où les revenus du patrimoine explosent, où les salaires stagnent, où un quart des salariés connaît une baisse de pouvoir d'achat, où la fiscalité pèse deux fois plus sur les revenus du travail que sur ceux du capital, la seule réforme juste de la fiscalité du patrimoine aurait consisté simplement en la suppression pure et simple du bouclier fiscal, dont il a été partout démontré qu'il ne servait qu'à exonérer les plus fortunés de tout effort de solidarité sans le moindre impact sur l'exil fiscal.

Vous supprimez le bouclier, dont le coût s'élevait à 700 millions d'euros, pour faire un nouveau cadeau fiscal aux plus fortunés de nos concitoyens. Il s'agit cette fois de 2 milliards d'euros...

[M. Christian Eckert.](#) Tous les ans !

[M. Pierre-Alain Muet.](#) ...au bénéfice des 560 000 Français dont le patrimoine est égal ou supérieur à 1 million d'euros, soit près de 2 % de la population, alors que la moitié des Français a un patrimoine inférieur à 100 000 euros.

Sur ces 560 000 contribuables, les 10 000 bénéficiaires du bouclier fiscal auront peut-être une compensation. Pour certains, ce sera le cas, pour d'autres ce sera moins, mais une chose est certaine : pour les 550 000 qui ne faisaient pas appel au bouclier fiscal et qui payaient l'ISF, c'est tout bénéfice. C'est pour ceux-là un cadeau fiscal pur et simple.

Quand on connaît la situation de notre pays, madame la ministre, finir la législature, comme vous l'avez commencé, par un cadeau pour les plus riches, c'est réellement indécent.

En outre, pour certains, en 2012-2013, ce sera un double bonus. Ils bénéficieront du chèque remis au titre du bouclier fiscal, en même temps que de la baisse de l'ISF. Mais vous avez tellement honte de cette réforme que, au lieu de leur adresser directement le chèque du bouclier fiscal, vous allez faire ce qui ne se faisait pas avec le bouclier fiscal : autoriser les plus riches à autoliquider leur impôt, c'est-à-dire à déduire eux-mêmes de leur ISF le montant du chèque du bouclier fiscal. C'est une façon de cacher une réforme profondément scandaleuse.

Et que dire de ce qui a été ajouté au texte au cours des débats ? La CMP a conservé l'allégement de 300 euros par enfant au lieu des 150 euros.

[M. Christian Eckert](#). Quelle honte !

[M. Pierre-Alain Muet](#). Or 300 euros, c'est le montant de l'allocation de rentrée scolaire, ou près des trois quarts d'un mois d'un RSA socle. Mais, pour les plus riches, il n'y a pas de petits cadeaux.

Cette réforme, à l'entrée, n'était financée qu'en apparence, et le compte que nous présentait votre prédécesseur, madame la ministre, était fictivement équilibré. Aujourd'hui, vous reconnaissez que ce n'est plus le cas, et vous ajoutez 700 millions de déficit. Mais ce déficit sera supérieur à cette somme. Lorsque vous êtes passé de dix à six ans pour le rappel des donations, vous avez évalué la mesure à 40 millions d'euros. Mais quand vous prenez le chemin inverse, en passant de six à dix ans, et en effaçant donc la mesure, les chiffres sont multipliés par dix, soit 450 millions d'euros. À qui ferez-vous croire cela ?

Ainsi, la plupart des mesures prises pour contrebalancer ce formidable cadeau de 2 milliards d'euros que représente la baisse de l'ISF sont surestimées, et le compte est loin d'y être.

Il est vrai que, pour certains impôts, vous n'hésitez pas. Vous supprimez la taxe sur les résidences secondaires des non-résidents, pour satisfaire les représentants des Français de l'étranger qui ont rendu visite au Président de la République, et vous la remplacez par une augmentation encore plus forte du droit de partage, qui était passé de 1,1 % à 2,2 % et que vous portez maintenant à 2,5. Vous êtes très attentifs quand il s'agit des plus fortunés, mais quand cela peut concerner tous les Français, vous n'hésitez pas à augmenter un impôt de 127 %.

Contrairement à ce que vous ne cessez de répéter, cette réforme n'est pas équilibrée. Parmi les redevables de l'ISF, on dénombre très exactement 98 % de gagnants – 550 000 sur 560 000. Telle est la réalité, et tout le reste n'est qu'habillage d'une réforme profondément injuste. Les droits de transmission ne concernent pas les mêmes générations, mais l'augmentation de 127 % des droits de partage peut concerner tous les Français.

Que vient faire, dans ce contexte, la diminution de la cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale, ajoutée en commission mixte paritaire ? Nous avons entendu qu'un rapport de la Cour des comptes justifiait une telle mesure. Il concernait la période 2004-2008 qui n'a plus cours aujourd'hui. En 2009 et 2010, l'activité de formation du CNFPT augmente de 20 %, et le centre sera, cette année, juste à l'équilibre. Dans les années à venir, la faible hausse de l'assiette de la cotisation – 1,5 % par an – justifie pleinement le maintien de la cotisation actuelle.

Mes chers collègues, vous croyez que, grâce à cette réforme, vous en avez fini avec le bouclier fiscal. Mais ce chèque indécent de 2 milliards d'euros, que vous allez faire tous les ans aux plus riches, vous le traînez comme un boulet, jusqu'au jour – proche, je l'espère –...

[M. Richard Mallié](#). Vous y croyez ?

[M. Pierre-Alain Muet](#). ...où un gouvernement responsable rétablira la justice fiscale dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)